

Descriptif de module

Domaine HES-SO Santé
Filière Ergothérapie

1 Intitulé du module Productivité et ergothérapie 2015-2016

Code S.ER.SO.3532.F.15	Type de formation * <input checked="" type="checkbox"/> Bachelor <input type="checkbox"/> DAS <input type="checkbox"/> CAS		
Niveau <input type="checkbox"/> module de base <input type="checkbox"/> module d'approfondissement <input checked="" type="checkbox"/> module avancé <input type="checkbox"/> module spécialisé	Caractéristique <input checked="" type="checkbox"/> En cas d'échec définitif à un module défini comme obligatoire pour acquérir le profil de formation correspondant, l'étudiant-e est exclu-e de la filière, voire du domaine si le règlement de filière le précise conformément à l'article 25 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO	Type de module <input checked="" type="checkbox"/> module principal <input type="checkbox"/> module lié au module principal <input type="checkbox"/> module facultatif ou complémentaire	Organisation temporelle <input type="checkbox"/> module sur 1 semestre <input type="checkbox"/> module sur 2 semestres <input type="checkbox"/> semestre de printemps <input checked="" type="checkbox"/> semestre d'automne <input type="checkbox"/> Autres

2 Organisation

Crédits ECTS * 7 ECTS	Langues(s) <input checked="" type="checkbox"/> français
---------------------------------	---

3 Prérequis

- avoir validé le(s) module(s)
 avoir suivi le(s) module(s)
 Pas de prérequis
 Autres

Autres prérequis

4 Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage *

Compétences visées

Ab1 Appliquer efficacement ses compétences dans la pratique en tant que spécialiste de la santé.
 Bb3 Communiquer efficacement, oralement, par écrit ou électroniquement, des informations relatives aux usagers, à ceux-ci, à leurs proches, à l'équipe, aux supérieurs et aux répondants des coûts.
 Cb4 Connaître les facteurs susceptibles d'influencer sa propre santé et celle de ses collègues.
 Prendre des mesures actives afin de minimiser les risques de nuire à sa santé et à celles des autres.
 Db3 Veiller à un juste équilibre entre ses activités professionnelles et privées.
 Eb1 Identifier, chez l'individu et dans la société, les facteurs qui limitent ou favorisent la santé, la qualité de vie et l'accès au traitement.
 Eb2 S'engager dans des projets de prévention et de promotion de la santé.
 Fb3 Transmettre son savoir spécifique aux usager-ère-s, à l'équipe ou à d'autres personnes concernées.
 Gb1 Connaître et exprimer les limites de ses propres compétences.
 Reconnaître les situations dans lesquelles l'action de l'ergothérapie est limitée ou pour lesquelles des buts thérapeutiques ne peuvent pas être posés.
 Gb3 Avoir conscience des différences et des rapports de force entre les différentes professions et dans sa propre profession.

Buts

Ce module permet d'établir et d'étudier le lien entre les conditions de travail et l'impact sur la santé physique et psychique des individus.
 Connaître les collaborations possibles avec les partenaires de la réinsertion professionnelle pour mener des interventions dans le champ de la réinsertion ou de la réhabilitation au travail (case management, AI).
 Connaître les bases de la santé au travail et de la promotion de la santé en entreprise.
 Initier les étudiant-e-s à l'intervention ergonomique dans une perspective ergothérapeutique.
 Acquérir des connaissances nécessaires pour analyser les différentes dimensions engagées dans l'activité de travail et les méthodes qui permettent soit de transformer les situations de travail soit de développer les compétences des individus.
 Développer des compétences dans le champ de la prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS) et des risques psychosociaux (RPS) pour contribuer aux projets de transformations ou d'améliorations des situations de travail afin de répondre aux exigences de santé des individus dans le milieu du travail.
 Effectuer une observation de poste et proposer une/des pistes d'amélioration centrée sur l'activité de travail (occupation) en situation réelle en tenant compte de l'individu, du collectif de travail et de l'environnement.
 Connaître différents dispositifs de soutien à l'emploi ou d'entraînement à l'emploi et comprendre leur limites (IPS, Ressort).
 Identifier la spécificité de l'ergothérapeute dans la réinsertion, l'intégration professionnelle et dans les démarches de prévention des TMS et RPS.

5 Contenu et formes d'enseignement ***Unité 1. Contexte et enjeux de la santé au travail, 1 ECTS** (C. Zullig, P. Gobet, D. Lambelet)**Unité 2. Modèles d'intervention en prévention, en réhabilitation et en réinsertion professionnelle, 4 ECTS** (D. Benoit, M. Dutoit, A. Durand, M. Monin)**Unité 3. Outils pour les interventions dans le milieu professionnel, 2 ECTS** (P. Grillo, A. Cuennet, C. Le Breton)**Modalités pédagogiques générales**

106 périodes,

Cours magistraux, expérimentations, lectures, travail de groupe, tutorats.

Observation et analyse de situations à partir de vidéo, de vignettes cliniques et en situation réelle.

Unité 1. Contexte et enjeux de la santé au travail

12 périodes.

Evolution des conditions de travail et impact sur la santé des individus.

Contexte réglementaire du travail, risques professionnels, indicateurs de la santé au travail.

Approche de la santé sur le lieu de travail :

- Promotion de la santé en entreprise

- Objectifs de la PSE

- Les étapes d'une intervention en PSE

Mandats AI et collaboration avec les partenaires de la réinsertion socioprofessionnelle, case manager.

Unité 2. Modèles d'intervention en prévention, en réhabilitation et en réinsertion professionnelle

64 périodes.

Notions générales d'ergonomie au travail :

- Travail prescrit-travail réel

- Analyse de l'activité au travail

- Contraintes et astreintes

- Normes ergonomiques.

Risques de l'activité professionnelle et risques liés à l'environnement :

- Pathologies d'hypersollicitations TMS et lombalgies,

- Risques psychosociaux

- Stress, stress au travail, manifestations psychophysiologiques du stress au travail,

- Charge mentale

- Risques organisationnels.

Identification des risques, évaluation des risques, moyens de prévention et d'amélioration des situations de travail.

Méthodologie d'intervention en prévention.

Analyse de postes de travail en fonction de l'individu, de la tâche et du collectif de travail.

Expérience concrète d'une intervention en ergothérapie dans une entreprise.

Etudes de postes de travail pour des personnes en intégration ou en réinsertion professionnelle et aménagement ou adaptations de celui-ci.

La situation de l'emploi des personnes avec des troubles psychiques sévères et les politiques sociales en matière de réinsertion

professionnelle: exemple de l'intervention des ergothérapeutes du CHUV-Cery.

Unité 3. Outils pour les interventions dans le milieu professionnel

30 périodes.

Evaluation des performances et des capacités des personnes pour favoriser le retour ou le maintien au travail.

Evaluation des capacités fonctionnelles ECF.

Evaluation systématique des aptitudes professionnelle (ESAP).

Instruments facilitant l'établissement d'un profil des capacités d'une personne et l'analyse des exigences d'un poste de travail spécifique (IDA).

Merkmale zur Eingliederung leistungsgewandelter Behinderter in Arbeit (MELBA) (Caractéristiques de l'intégration avec des restrictions de

performance des personnes en situation de handicap dans la vie professionnelle).

Instruments d'évaluation des postes de travail.

Outils de recueil de données gestuelles, posturales.

Outils d'évaluation du stress et de l'épuisement professionnel (Karasek, Siegriest, Maslach, COPSQ Copenhagen psychosocial questionnaire, OSI-R).

Outils d'évaluation des TMS (Tempa, questionnaires Nordic).

Tutorat pour suivre la démarche en entreprise.

6 Modalités d'évaluation et de validation ***Buts de l'évaluation**

Démontrer l'acquisition des connaissances théoriques et méthodologiques de l'analyse de l'activité et de l'environnement de travail en faisant la preuve de leur compréhension en réalisant une observation sur le terrain et en mettant en oeuvre les principes vus au cours du module.

Formes générales

La validation du module se fait à partir de deux évaluations :

A. La première évaluation est l'élaboration d'un rapport d'observation de 5 pages. Ce rapport est individuel.

Pour l'élaboration du rapport, chaque étudiant-e est en charge de démarcher une entreprise, une institution, une entreprise sociale, un atelier protégé afin de pouvoir effectuer une observation réelle d'une activité.

Lors de l'observation, l'étudiant-e devra repérer quelques stratégies de préservation de la santé mises en place pour les individus, le collectif ou l'entreprise.

Cette activité vaut pour 1/2 de la note. Le travail est rendu au plus tard le 5 février 2015 (semaine 5).

B. La seconde évaluation correspond à la construction d'un programme de prévention des TMS et à sa mise en oeuvre. Le programme se construit au fil du module dans des ateliers en tiers de classe et les étudiant-e-s animent ce programme à la fin du semestre, entre la semaine 1 et la semaine 2. La participation et l'implication des étudiant-e-s pour la construction du programme ainsi que la pertinence et la cohérence du contenu sont pris en compte dans la note de ce travail. Cette activité vaut pour 1/2 de la note.

7 Modalités de remédiation * remédiation possible pas de remédiation**7a Modalités de remédiation (en cas de répétition) *** remédiation possible pas de remédiation

Domaine HES-SO Santé
Filière Ergothérapie

Autres modalités de remédiation

En première session, toute note inférieure à E au module (4) entraîne un Fx et une remédiation. Seule-s la ou les évaluation-s ayant entraîné l'échec est ou sont remédiée-s. La note finale après remédiation est la moyenne, au 1/2 point, de la ou des évaluation-s remédiée-s (notée-s au 1/4 de point), le cas échéant la combinaison de la note de la ou des évaluation-s remédiée-s avec la note de la ou des validation-s réussie-s en 1e session.

La remédiation du rapport se fait à partir d'un dossier dont le thème aura été choisi par le ou la responsable du module. Ce dossier de 10 pages est à rendre pour la semaine 17. La remédiation du programme de prévention se fait à partir d'un dossier sur les TMS ou RPS, en accord avec le ou la responsable du module. A rendre en semaine 17.

En remédiation, toute note inférieure à E (4) entraîne un F et la répétition du module. Lorsque le module est répété, une note inférieure à E (4) en première session entraîne un F, l'échec du module répété et l'arrêt de la formation.

8 Remarques

9 Bibliographie

- Aptel, M., Cail, François, Aublet-Cuvelier, A., & Institut national de recherche et de sécurité . (2011). *Les troubles musculosquelettiques du membre supérieur (TMS-MS) guide pour les préventeurs*. Paris: INRS.
- Guérin, F., Laville, A., Daniellou, F., Duraffourg, J., & Kerguelen, A. (2007). *Comprendre le travail pour le transformer : La pratique de l'ergonomie*. Paris: ANACT
- Kupper, D., Cedraschi, C., & Genevay. (2012). Hygiène posturale et économie rachidienne dans la lombalgie commune, une pratique à repenser. *Revue médicale suisse*, (8), 592-597.
- Kupper, D., Gallice, J. ., Barthassat, V., Cedraschi, C., & Genevay, S. (s. d.). Programme multidisciplinaires et lombalgies chroniques: concepts et aspects pratiques. *Revue de kinésithérapie*, (102), 35-39.
- Lefebvre, B., & Poirot, M. (2011). *Stress et risques psychosociaux au travail*. Paris: Masson.
- Rabardel, P., Carlin, N., Chesnais, M., Lang, N., & Pascal, M. (2010). *Ergonomie concepts et méthodes* (6e ed.). Toulouse: Octarès.

10 Enseignant-e-s

Benoit Damien
Cuennet Alain
Durand Amandine
Gautschi Hälg Karine
Genet Catherine
Gobet Pierre
Grillo Pietro
Lambelet Daniel
Lapaire Marylène
Lebreton Corentin
Monin Michelle
Rebeaud Floriane
Züllig Catherine

Responsable de module *
MONIN Michelle

Descriptif validé le *
18.08.2015

Descriptif validé par *
MEYER Sylvie